

**CSS entreprise SI GROUP  
mercredi 02 mars 2022**

Rédacteur
Blandine CARPENTIER Pôle sécurité Sous-préfecture de Clermont Tél : 03.44.06.13.98

Destinataires
Madame la préfète de l'Oise Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise Madame la directrice des sécurités ou son représentant Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours Monsieur le président de la communauté de communes du clermontois L'ensemble des participants et excusés

Participants
Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de Clermont M. Rubé, maire de Catenoy Mme Van-Elisue, conseillère départementale Mme Marseille, DREAL UD 60 M. Pineau, association R.O.S.O. M. Battiston, adjoint au maire de Catenoy M. Mouhot, société SI GROUP Mme Elleau, société SI GROUP M. Derdar, société SI GROUP M. Demaye, société SI GROUP Mme Carpentier, sous-préfecture de Clermont

## Compte-rendu CSS SI Group - 02 mars 2022

Mme la sous-préfète ouvre la Commission de Suivi de Site (CSS) à 11h15 et remercie le directeur pour la visite du site.

Mme la sous-préfète précise que la dernière C.S.S. ayant eu lieu en 2016, il n'y a pas d'approbation du compte-rendu précédent.

Mme la sous-préfète donne la parole à M. Mouhot, directeur du site, qui nous présente le rapport d'activité 2021 de l'entreprise.

### 1. Rapport d'activité de la société SI GROUP

M. Mouhot explique que depuis les années 60 le site est toujours dans la même configuration.

Il nous indique que les volumes ont varié selon les années :

- suite à la restructuration de 2007/2008, le tonnage est passé de 25000 à 8000
- en 2015 : 56000 tonnes
- en 2019/2020 : environ 10000 tonnes
- en 2021 : 13000 tonnes

La majorité des effectifs se trouve dans le secteur production, le secteur logistique connaît des flux entrants et sortants, et il n'y a pas de services financiers car tout est rassemblé au niveau du groupe.

Le nombre d'employés était de 55 en 2015, il est passé à 89 en 2021. Actuellement, l'entreprise cherche à recruter mais connaît quelques difficultés. M. Mouhot est en relation avec la région Hauts-de-France pour les emplois à pourvoir car il est difficile de trouver des employés pour les métiers automatisés, le niveau de compétences exigées étant élevé et le cadre de travail contraint par le statut SEVESO du site.

Le groupe SI Group et M. Mouhot, localement, travaillent sur le développement industriel du site et vont essayer de gagner des parts de marché dans les produits de niche (ex : câbles électriques).

M. Mouhot nous informe que l'Agence de services et de paiement (A.S.P.) a notifié un accord de subvention à hauteur de 80000/90000€ pour un projet de 250000€, dans le cadre de France Relance.

M. Mouhot explique qu'historiquement une pollution existe sur le site au niveau des eaux souterraines. Un suivi particulier est mis en place et encadré par un arrêté préfectoral.

### 2. Inspection des installations classées (D.R.E.A.L.)

#### - Inspection

Mme MARSEILLE revient sur l'année 2021 :

- thématique des eaux souterraines : il y a eu 2 faits susceptibles de mise en demeure (discordance entre les paramètres suivis par l'exploitant et les paramètres présents dans l'arrêté préfectoral).
- thématique des fluides frigorigènes : il y a eu 4 faits susceptibles de mise en demeure (essentiellement documentaire). L'exploitant travaille à apporter une réponse à ces faits.
- thématique de la stratégie de défense incendie de liquide inflammable : la société SI Group est autonome. Ce point a été acté par lettre préfectorale.

Mme Marseille indique qu'il y a eu un contrôle inopiné pour vérifier la qualité des rejets dans l'air et que celui-ci n'a révélé aucune anomalie.

#### - Instruction

Mme Marseille nous informe que l'exploitant doit remettre une étude de danger avant la fin de l'année 2022 puisqu'une obligation réglementaire impose une relecture de l'étude de dangers tous les 5 ans, la dernière datant de 2017.

L'instruction de l'étude de dangers de 2017 s'est conclue par un donner acte à l'exploitant, sous forme d'arrêté préfectoral complémentaire.

### **3 - Sujets et questions divers**

M. Pineau (R.O.S.O.) prend la parole :

- il indique que pour avoir déjà participé à un P.P.I., il serait bien de proposer à tous les membres de la C.S.S. d'y participer.

- il insiste sur le point particulier que représente l'étude de danger, suite à un incident survenu en 2017 au niveau du stockage du bichlorure de soufre. Il demande que cela soit pris en compte dans la prochaine étude de danger.

- il demande que toutes les mesures soient prises pour protéger les employés et les riverains en cas d'incendie sur le site.

M. le Maire nous fait part de sa satisfaction que l'usine soit implantée sur sa commune et précise qu'il a de bons rapports avec le directeur d'usine.

Mme la sous-préfète fait une observation sur la vétusté de l'usine.

Elle fait part de son souhait que les forces de l'ordre et le SDIS participent aux visites sur sites.

M. Pineau demande que le compte-rendu ne contienne pas d'informations non communicables et que les participants à la visite du site ne divulguent pas ce qu'ils y ont vu.

M. Mouhot indique qu'il a fait un audit de sécurité en 2020.

De plus, il signale qu'il n'arrive pas à obtenir de contact auprès des services de l'Etat pour la partie vigipirate. Mme la sous-préfète lui répond qu'elle va le mettre en contact avec le cabinet de la préfète.

La séance est levée à 12h00.

La sous-préfète de Clermont



Noura KIHAL-FLÉGEAU

